

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VY-LES-LURE**

**SEANCE DU JEUDI 2 NOVEMBRE 2023**

**PROCES-VERBAL**

**Le jeudi deux novembre deux mille vingt-trois à 20 heures**, le conseil municipal de la commune de VY-LES-LURE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de **Mme DESCOLLONGES Christine, Maire de VY-LES-LURE**.

**Etaient Présents : DESCOLLONGES C. – ANTOINE D. - KOHLER C. MARCHAL I. - SIMON J. - FAIVRE R. - MAIRE P. - DENIS S. – HENRY N. - VUILLAUME F. - HAUK M. - GUILLAUME T.**

**Absents excusés : SCHWALLER T. - SCHMITT S.**

**Pouvoirs : SCHWALLER T. pour DESCOLLONGES C. - SCHMITT S. pour KOHLER C.**

**Secrétaire de séance : KOHLER C.**

Nombre de membres en exercice est de : 14

Présents : **12**

Pouvoir : **02**

Votants : **14**

**Le Président ouvre la séance à 20h**

**Ordre du jour :**

- Intervention de la société VENTELYS sur le thème de l'agrivoltaïsme.

**1. Etude de faisabilité pour un parc photovoltaïque**

*Pour cette délibération, M. ANTOINE Daniel et M. MAIRE Paul ne votent pas.*

La société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens et photovoltaïques. Elle a réalisé un diagnostic technique sur le projet de VY-LES-LURE, et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement photovoltaïque.

La société souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur VY-LES-LURE.

**Après en avoir délibéré, à la majorité : avec 1 voix « contre », 2 « abstentions » et 9 « pour », le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** la société à réaliser **une étude de faisabilité**, à la charge du demandeur, en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque,

**AUTORISE** la société à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires pour l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif au projet.

**2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 octobre 2023.

**3. Subvention SIED70**

Suite à la décision du SIED70 de financer à hauteur de 21 209.37€ le projet de « réhabilitation de l'ancienne mairie/école : périscolaire et logement »,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**MANDATE au SIED 70** la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) que génèreront ces travaux d'optimisation auprès des services de l'Etat ainsi que la signature des documents nécessaires à leur demande dans le cas où cette candidature serait retenue.

**TRANSFERE au SIED 70** l'intégralité des CEE valorisables par cette opération en contrepartie de l'aide que le SIED 70 apportera dans le cas où cette candidature serait retenue.

**CHARGE** Madame le Maire de signer le mandat relatif aux CEE, annexé à la présente délibération dans le cas où cette candidature serait retenue.

#### **4. Renouvellement convention médecine avec le Centre de Gestion**

Madame le Maire expose que la convention d'adhésion au service médecine arrive à échéance au 31 décembre 2023, et qu'il convient de la renouveler.

*Coût : 240 € pour l'année en 2022 (0,30% de la masse salariale).*

**Objet : Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône pour la période 2024-2026**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

#### **5. Décision Modificative n°1 budget communal**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**DECIDE D'EFFECTUER** la décision modificative budgétaire suivante :

Dépense 6470/012	autres charges sociales	+ 700 €
Recette 6479/013	remboursement autres charges sociales	+ 700 €
Dépenses 203 op68	frais d'étude	- 9 000 €
Dépenses 2151 op63	travaux rue de la Courbe	+ 9 000 €

#### **6. Contrat de déneigement 2023 - 2024**

*Pour cette délibération M. MAIRE Paul ne vote pas.*

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de reconduire pour la saison 2023/2024 le contrat de déneigement avec l'entreprise EARL de GIRONDEY domiciliée à Vy-lès-Lure au prix de **55€ HT** (soit 60.50 € TTC) de l'heure,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat.

#### **7. Droit de stationnement tarifs**

Vu la délibération du 11 juin 2020.

Considérant l'augmentation du coût de l'électricité depuis 2020,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tarif du droit de place à **130 euros par an** (65 euros pour 6 mois) pour le stationnement d'un véhicule de restauration à emporter sur le domaine public communal, un soir par semaine, avec accès à un branchement d'électricité.

**AUTORISE** Madame le Maire à fixer les modalités de ce stationnement et à signer tout document s'y rapportant.

**DECIDE DE FIXER** différents tarifs de droit de place pour stationnements réguliers ou ponctuels sur le domaine public communal, avec ou sans branchement électrique, pour des activités à but lucratives :

**Droit de stationnement au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

	Ponctuel : 1 jour	Régulier : 1 jour par semaine maximum Tarif pour 1 année	Régulier : plusieurs jours par semaine Tarif pour 1 année
Stationnement avec branchement électrique	20 € / jour	130 €	130 € x nombre de jours hebdomadaires
Stationnement sans branchement électrique	10 € / jour	40 €	40 € pour 1 jour + 20 € en plus par jour supplémentaire

Clôture de la séance.

Le Maire,  
Christine DESCOLLONGES

Le secrétaire,  
Claude KOHLER



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Claude Kohler, the secretary.